Nations Unies S/PV.3728



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3728e séance
Lundi 23 décembre 1996, à 13 h 15
New York

Président :	M. Fulci	(Italie)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Awaad
	États-Unis d'Amérique	M. Gnehm
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Thiebaud
	Guinée-Bissau	M. Lopes da Rosa
	Honduras	M. Rendón Barnica
	Indonésie	M. Wibisono
	Pologne	M. Matuszewski
	République de Corée	M. Lee Sung Kiu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/1996/1016 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/1996/1055)

96-87144 (F)

La séance est ouverte à 13 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/1996/1016 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/1996/1055)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre S/1996/1016 et Add.1, et du rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre S/1996/1055.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/1062, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1996/1062) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1092 (1996).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.